

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR UN BADGE D'IDENTIFICATION AÉROPORTUAIRE



Suivi Safety & Security on the Ramp? Oui / Non
Nouvelle / Prolongation Badge n°.: _____

Partie 1: pour le demandeur.

Nom Demandeur: _____

FIRME: _____

Numméro d'entreprise: BE _____

E-mail: _____

Confirmation de l'exécution d'un contrôle préalable à l'embauche antérieurement à la délivrance d'un badge d'identification aéroportuaire (règlement UE 185/2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et ses dispositions d'application) : Je soussigné, personne responsable pour la firme/institution, employant la personne pour laquelle la demande de badge d'identification aéroportuaire a été effectuée, avec accès non accompagné en zone SRA et/ou CPSRA, confirme avoir contrôlé la formation et le parcours de l'intéressé sur les 5 dernières années, ainsi que les éventuelles interruptions à cette formation et à ce parcours.

Je confirme que je suis au courant de la réglementation concernant la restitution des badges d'aéroport, j'informerai à temps l'autorité aéroportuaire de tout changement d'activité du détenteur du badge

Je confirme également que j'ai soumis une demande d'autorisation pour demander un badge d'identification d'aéroport.

Cela peut être téléchargé via le lien suivant: <https://www.luchthaven-antwerpen.com/safety-security/>

Des frais administratifs de 25 € sont demandés pour la délivrance et / ou la nouvelle vérification du badge.

Une garantie unique de 10 € est demandé à la délivrance d'un nouveau badge et sera remboursé au retour, dans la mesure où il était soumis à une usure normale.

Ce coût est facturé à l'entreprise.

« Lu et approuvé »
Signature Demandeur

Date
signature

Cachet firme
Demandeur

Pour réception service
Inspection Sûreté

Partie 2: POUR LE DÉTENTEUR DU BADGE

Nom: _____ Prénom: _____

Lieu de naiss.: _____ Date de naiss.: __ __ / __ __ / __ __ __ __

N°registre national: _____ Nationalité: _____

N° passeport: _____

Rue: _____ N°: _____

Code postal: _____ Commune: _____

Pays: _____ Tél./GSM: _____

E-mail: _____

Fonction / Occupation à l'aéroport: _____

Le détenteur du badge reçoit les laissez-passer suivants du demandeur:

passage airside à pied	Sas véhicules côté sud	Sas véhicules côté nord	Sas véhicules BT	Autre(s) entrée(s)
------------------------	------------------------	-------------------------	------------------	--------------------

Autre(s) entrée(s): _____

Déclaration du détenteur du badge.

J'autorise les soussignés à mener une enquête de sécurité sur les antécédents en vue de l'attribution d'un badge d'identification d'aéroport. Cet accord s'applique également à toute enquête ultérieure visant à vérifier si les conditions requises pour le maintien du badge d'identification d'aéroport sont toujours réunies. Ce consentement peut être retiré à tout moment par la personne concernée qui ne souhaite plus se soumettre à une enquête de sécurité ou qui est titulaire d'un badge d'identification d'aéroport. Je déclare également sur l'honneur que les informations fournies dans le présent document sont correctes et complètes et je m'engage à communiquer spontanément tout changement ou autre information lié à la sécurité si les services compétents en font la demande.

Le badge doit toujours être porté de manière visible dans les zones sécurisées et côté piste. Le détenteur du badge dégage Antwerp Airport NV de toute responsabilité pendant le séjour dans ses institutions. Il se rend à et dans les zones protégées et du côté piste à ses risques et périls et n'agit que pour l'exercice de ses fonctions. Le détenteur du badge déclare avoir suivi la formation concernant l'accès non accompagné à CPSRA et la sensibilisation à la sécurité.

Consentement de la personne pour qui le badge est demandé. (Loi du 11 décembre 1998 sur la classification et les habilitations de sécurité)

Conformément aux dispositions applicables des réglementations européennes et nationales en matière de sûreté aérienne, seules les personnes ayant fait l'objet d'une enquête de sécurité préalable peuvent être employées dans la zone sécurisée des aéroports pour le trafic aérien international. Cette enquête remonte à une période minimale de cinq ans à compter de la demande. Cette enquête doit être répétée tous les cinq ans. L'intéressé doit donner son accord à cette enquête et prendre note de la décision du directeur général DGLV du 23/06/2009.

Les données personnelles sont traitées pour des raisons de sécurité dans un fichier de l'autorité indiqué par la Commission pour la protection de la vie privée et géré par Antwerp Airport. **Les personnes concernées peuvent toujours consulter leurs données à caractère personnel aux fins de prise de connaissance et de leur correction éventuelle (loi 08/12/1992). La personne qui ne veut pas être soumise à une vérification de sécurité peut le signaler à tout moment en cochant la case ci-dessous conformément à l'art. 30bis de l'arrêté royal du 24 mars 2000 et en le renvoyant par lettre recommandée au SPF Mobilité et transports - Direction générale de l'aviation.** Le refus explicite d'être soumis à une vérification signifie qu'un tel accès, admission, permis ou nomination ne peut être accordé. Des explications peuvent être demandées aux adresses électroniques ci-dessous.

- Je ne souhaite plus faire l'objet d'une vérification de sécurité.**
- Je suis d'accord avec la vérification de sécurité à laquelle je serai soumis.**

Le détenteur du badge déclare également avoir joint une copie des deux côtés de sa carte d'identité avec ce formulaire.

"Lu et approuvé" + date et
signature détenteur du badge

Date de réception et signature de réception
d'aéroport d'Anvers

Date d'approbation NVO

Valable jusqu'au plus tard que

Signature Airport commandant